L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE MATIN, 17 MAI.

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu, avec le "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants: Première classe $157 50 en or, Seconde place ou entrepont, $78 50 en or.

Le prix régulier étant de $225 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $50 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen' Line," pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix de passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pouvais consciencieusement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun nombre égal d'expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de McMullen fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas; le paquebot régulier la recueillit.

Enfin, la "Catherine Whitney" resta quarante-sept jours en mer; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions, celle du "Talisman" et celle du "Marmion", sont les seules qui soient arrivées sans encombre. Si mes compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus; faits en une nuit pour ainsi dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs essaient de se débarrasser de ces carcasses flottantes en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés, avariés ou perdus. La ligne régulière n'a eu à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne valent plus rien, que la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers doivent faire en sorte de partir d'ici à temps pour aller à New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir eu connaissance de la concession connue sous le nom de "Lizzieland" obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille reis (environ $87) pour chaque adulte—somme dont ils pourront avoir l'usage pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireront avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours, au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.

8avril—1m BALLARD C. DUNN.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $220 en or
Passage dans une cabine 2d pont avant.... 165
Passage d'entrepont.... 100
Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivrera des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 25 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—lanje 2] 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS, capt. Duchene....Samedi 16 mai,
EUROPE, " Lemarié....Samedi 30 mai
ST-LAURENT, " Bocandé....Samedi 13 juin.
PEREIRE, " Surmont....Samedi 27 juin.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.
POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.
Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.
Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits
On peut obtenir, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant ... [illegible] ... de télégraphier à New-York.
[illegible] PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.
Tous les SAMEDIS, à midi.
Vitesse et excellents emménagements.
Passage de Première Classe, en or:
New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres $115. Aller et retour, $185.
New York à Paris $125. Aller et retour, $200.
Billets de retour, bons pour six mois.
Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 166.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.
Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT, Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY, Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN, Capt. N. P. Henry,
GEN'L MEADE, Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES, Capt. Geo. L. Norton,
partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le Steamer
CRESCENT CITY,
Commandant E. W. Holmes,
Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le DIMANCHE, 24 mai, à 8 heures A. M.
Ces steamers ont d'excellents emménagements.
Chambres.... $60 00.
Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 198.
Le steamer SHERMAN suivra et partira DIMANCHE, 31 mai.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer
GEO. CROMWELL,
Commandant E. E. Vaill,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
Passage.... $60
Le SAMEDI 23 mai, à 5 heures P. M.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

Compagnie de paquebots quotidiens entre la Nlle-Orléans et Mandeville—Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville—Le bateau à vapeur CAMELIA, très bon marcheur et à basse pression, capitaine ... commencera son service régulier LUNDI 27 ... et partira TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, et le samedi à l'arrivée du train de 4 heures P. M.—Retour: partira

De Madisonville, tous les jours, à 5 1/2 heures du matin
De Mandeville, do 6 1/2 do

Et arrivera à l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin.

Tous les dimanches matin, il y aura une EXCURSION. Le bateau quittera l'extrémité du chemin de fer pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville à l'arrivée du convoi ... [illegible]

La CAMELIA était un grand bateau ... [illegible]

Pour prix de billets, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
21avril— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.
Tous les jours.
Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira tous les jours de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain ... [illegible]
Le prix du passage est réduit comme suit: Pour Mandeville: Madisonville, 50 cents. Pour Covington, $1. Les passagers ... débarqués au wharf de Covington.
LOUIS FRIGERIO, Jr,
15 avril—3m Rue de Chartres, No 38.

POUR LES ATTAKAPAS—Départ, samedi 16 mai 1868, à 5 P. M.—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, capitaine ... commis, L. P. Delahoussaye, partira pour les Attakapas, samedi à 5 heures P. M. prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, Hubertville, la Nelle Iberia, Fausse Pointe, St. Martinville, Pont Breaux, et tous les ports intermédiaires du Bayou Têche. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
DUPRE, GREVEMBERG & CO,
No 69 Vieille Levée.
JAS. LEAKE, Agent,
15mai— No 10, Nouvelle Levée.

LIGNE EXPRES—Bateau régulier de la Rivière Rouge—Départ lundi, 18 mai, à 5 heures P. M. ... [illegible]
ALLEN WAYNE & CO agents, rue Natchez ...
A. BRITTON & CO. 38, Commune 18mai—

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.
Partant de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.
Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. S. Grant ... commis Jos Dalferes, partira ... [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
10 avril— 64 Vieille-Levée.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.
Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos F. Ancoin commis P. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et JEUDIS ... Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Le Sport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3 mai—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine ... [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
3 mai—1m 10, Nouvelle-Levée.

JACOB OTT Entrepreneur,

REPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Fait et répare les ... [illegible]

Aux voyageurs.---Avis important.

PRIX DU PASSAGE REDUIT.
A partir du 10 avril.

Le prix du passage par le "Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord"
—ET—
Par le "Chemin de Fer Mississippi Central" seront comme suit:

New York	$55 00
Philadelphie	52 00
Baltimore	48 50
Washington	47 50

Pour les renseignements et les détails, s'adresser au bureau, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, et au dépôt, rue Calliope.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant-général du Grand Chemin de Fer de la N.-O., de J. et du N.
E. D. FROST,
Surintendant-général du Chemin de Fer Mississippi Central.
avril—12

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.
St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport, Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.

JAMES YONGE, Agent pour le fret. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
14janv—3ms

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit:

DE LA VILLE.	DU LAC.
4 1/2 A. M. char à cheval,	5 1/2 A. M. char à vapeur.
6 1/2 " à vapeur,	7 "
7 1/2 "	8 1/2 "
9 "	9 1/2 "
10 1/2 "	11 1/2 "
Midi	1 P. M.
2 P. M.	2 1/2 "
3 "	3 1/2 "
4 "	4 1/2 "
5 "	5 1/2 "
6 "	6 1/2 "
7 "	7 1/2 "
8 "	9 " char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval, partant de la ville tous les dimanches matin, à 4 heures. Un nouveau extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix—Aller et retour, le même jour, 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.

GEO PANDELY, Surintendant Général.
31mars

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et ce rellera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, canal Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.
1erdec—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, Nlle-Orléans, 25 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL
De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:

Sur les risques d'incendie	$166,471 53	
Sur les risques de mer	65,930 94	
Sur les risques de rivières	85,402 24	
	$317,804 71	
Plus, les risques non expirés pour 1866	66,885 00	
		$384,689 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	50,418 00	
Primes remboursées pour 1867	2,596 04	
		$53,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867		$331,675 67
Pertes payées dans la même période, Sur les risques d'incendie	$32,051 12	
Sur les risques de mer	39,641 76	
Sur les risques de rivières	35,022 94	
	$106,715 82	
Fins, réassurances	$3,731 75 (?)	
Escompte de primes	46,46? 67	50,974 62
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins	71,610 31	
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dûs en 1868 y compris les balances	55,213 10	
		$284,513 85
Bénéfice net		$37,161 82

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à $80 c	$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c	86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c	71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c	17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c	2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c	3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c	4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc	183,455 00
Prêts sur garantie	25,800 00
Prêts sur hypothèque	53,000 00
Effets à recevoir	11,386 30
Primes dues et en voie de la perception	47,183 02
Scrips d'autres Compagnies d'assurances	12,460 00
Monnaie n'ayant pas cours	4,000 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés	13,800 00
En caisse	84,974 41
	$767,758 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi, ce 23 janvier 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés; ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:
Jno. G. Gaines, E. J. Hart
Henry Renshaw, Jno. C. Ricks,
H. T. Lonsdale, J. H. Stauffer,
B. Sisson, J. B. Bres,
J. C. Barelli, Thos. Sloo,
Theo A. James 25 janv—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:

Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques de mer	68,4?9 44	
Sur les risques des rivières	22,799 81	
Total des primes		$411,205 41
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,862 00	
Primes remboursées	4,115 41	
		119,977 41
Montant net des primes		$291,528 00
Pertes: Sur les risques d'incendie	$59,760 62	
Sur les risques de mer	61,684 16	
Sur les risques des rivières	19,039 44	
	$140,484 22	
Taxes	11,586 88	
Ré-assurances	5,274 31	
Dépenses, moins le compte d'intérêt	10,18? 83	
Intérêts sur scrips	26,563 60	
		$194,078 84
Bénéfices		$97,449 16

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir pour primes	$8,734 41
Billets garantis et billets hypothécaires	219,309 00
Du pour primes en voie de perception	59,328 1
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville	163,345 44
Scrips des différentes Compagnies d'Assurance	15,190 00
En caisse	85,777 68
	653,623 04
Moins: Dépréciation des susdits	92,??? 39
Montant net	$560,???
Moins: Intérêts de scrips, non réclamés	7,639 76
Intérêts payables sur scrips non encore payés	26,568 00 — 34,207 76
	$526,564 89

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi ce 11 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—
George Urquhart, Chs. Lafitte,
A. Rochereau, J. M. Lapeyre,
G. W. Rabonck, A. Schriber,
T. S. Blanchard, John Gauche,
Wm. Stevens, W. T. Williams,
J. A. White, J. Tuyes.

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 MAI 1867.

Les Directeurs, conformément à la Charte, donnent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1867:

Primes d'incendie dans l'année	$396,0?8 61	
Primes de mer dans l'année	160,385 66	
Primes de rivières dans l'année	284,?77 38	
Total		$841,556 66
Total net des primes		$756,734 84
Payé: Pertes par l'incendie	$110,482 48	
Pertes sur mer	124,302 47	
Pertes sur les rivières	227,957 02	
Taxes	33,660 44	
Payé: Profits et pertes, réassurances, escompte au lieu de scrip, intérêt, frais généraux, escompte	151,921 29	708,529 70
Bénéfice net		$48,204 83

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$40,154 78	
Prêts sur bons et hypothèques	82,843 35	
Prêts sur garanties et actions	22,586 96	145,585 09
Scrip étranger et du pays, compte de scrip		48,168 68
Propriété foncière		70,000 00
Encaisse		135,116 97
Bons consolidés 6 p. c	$30,000 00	
Bons de la ville	96,580 00	
Compte d'actions de banques	175,677 17	
Vallette Dry Dock Company	12,000 00	
Bourse des Marchands	1,000 00	
Compagnie d'allège et de sauvetage de la Nlle Orléans	500 00	315,757 17
pour primes en voie de perception		79,376 44
Actif		$792,014 35

La Compagnie possède également:

Billets et bons suspendus	$436,385 21
Compte de scrip forfait	7,853 54
intérêt non réclamé	9,295 58

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN Secrétaire.

PAROISSE D'ORLEANS, ville de la Nlle-Orléans.
Assermentés et souscrit pardevant moi, ce 22 mai 1867.
G. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de SIX pour cent, comptant, sur les certificats non encore payés de scrip, aux porteurs des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende scrip de VINGT pour cent sur les primes ayant droit à la participation, pour l'année expirée le 30 avril 1867. Il sera émis des certificats, pour le dit dividende, à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

—DIRECTEURS—
John Watt, A. G. Ober,
C. T. Buddecke, J. Norman Jackson,
Samuel B. Newman, A. Thomson,
P. H. Foley, P. Simms,
William Edwards, John Phelps,
23 mai— L. P. Spyker

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'Etat suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie	$895,910 49	
Sur les risques de rivières	300,338 05	
Sur les risques de mer	237,231 32	
Total des primes		$1,433,479 86
En moins.—Primes sur risques non-expirés le 31 mai 1867	$224,182	
Primes remboursées	25,955 29	250,137 29
Montant net des primes le 31 mai 1867		$1,183,342 57
Pertes payées pendant l'année: Sur les risques d'incendie	$311,223 39	
Sur les risques de rivières	199,719 43	
Sur les risques de mer	278,627 60	
	$789,570 92	
Taxes	53,680 87	
Ré-assurances.—Dépenses. Profits, pertes, moins intérêts	83,302 44	$926,553 9?
Bénéfice net		$256,818 84

L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Propriétés foncières	$159,617 87
Billets garantis par hypothèques	591,980 18
Billets garantis par nantissements	100,007 49
En caisse	74,750 32
Actions de banques et de chemin de fer	142,735
Primes en voie de perception	95,629 88
Bons de la Ville	40,639
Effets à recevoir	113,891 7?
Scrips de Compagnies d'Assurances	36,715
Actions du Dry Dock Vallette	15,000
Actions de la Presse "Levee Steam"	5,000
Actions du "Marine Dry Dock"	2,850
Actions du "Merchants Exchange"	1,000
Actions de "Lightering Wrecking Co"	1,650
Bons de l'Etat	1,500
Total	$1,406,415 43
En moins: Intérêts non réclamés, et intérêts à payer en juillet prochain	$95,264 12
30 pour cent sur le capital du scrip de 1859, payable en juillet prochain	50,548 50
Primes non expirées le 31 mai 1867	224,182 — $378,994 73
Actif net	$1,027,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 6 juin 1867.
PAUL W. COLLENS, Troisième Juge-de-Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 6 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip, de Vingt pour cent sur les primes nettes de l'année, qui peuvent participer aux bénéfices, dont les certificats seront émis, à partir du premier lundi d'août prochain.

Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de Juillet prochain, TRENTE POUR CENT SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et Six pour Cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie.

—Directeurs.—
John Pemberton, M. Fuig,
Chs. Sagory, David McCourd,
Pierre Poutz, F. Maspero,
S. Q. Reif, L. T. Génerès,
J. J. Fernandez, J. Morgan Hall,
E. Dunessour

Etat de la Louisiane—Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce vingt-cinquième jour de mars de l'année mil huit cent soixante-huit, pardevant moi, Manuel T. Ducros, notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la ville de la Nlle-Orléans, Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ... [illegible] ... dans les buts, sous les stipulations et règles qui suivent:

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de la dite corporation sont, **Louisiana Equitable Life Insurance Company.**

Le domicile en est, par les présentes, établi dans la ville de la Nlle-Orléans ... [illegible]

ARTICLE DEUXIEME.

Le but de la Compagnie est de faire toute espèce de contrats pour assurer la vie, d'exécuter et émettre toute espèce de police d'assurance ... [illegible]

ARTICLE TROISIEME.

Le capital de la dite Compagnie sera de cinq cent mille piastres ($500,000) divisé en cinq mille actions de cent piastres ($100) ... [illegible]

ARTICLE QUATRIEME.

Tous les pouvoirs de corporation de la Compagnie devront être exercés par un Bureau de quinze Directeurs dont cinq formeront un quorum.

Les actionnaires dont les noms suivent sont, par les présentes constitués le premier Bureau de Directeurs et revêtus de tous les droits et pouvoirs qui sont ici spécifiés.

John Pemberton, W. S. Pike, Edward Rigney,
E. A. Tyler, J. W. Stone, W. B. Schmidt,
C. H. Slocomb, A. Thompson, Alexander Marks,
F. Del Bondio, Philip Mayer, C. E. Girardey,
George A. Fordick, Mar'l J. Smith, Edward Barnett

Les Directeurs devront, à leur première réunion de chaque année, choisir un d'entre eux Président de la Compagnie. Ce Président devra, ex-officio, être membre de la Direction; il devra présider toutes les réunions de la Direction, signer toutes les polices et signer toutes les garanties de la Compagnie sous la surveillance et le contrôle des Directeurs.

Afin que le terme de service de tous les Directeurs n'expire qu'à la fin de chaque année, les Directeurs par un tirage au sort, devront être partagés en trois classes ayant un nombre égal de Directeurs ... [illegible]

ARTICLE CINQUIEME.

Nul ne pourra être directeur de la dite Compagnie, si, à l'époque de son élection et pendant la durée de ses fonctions, il ne possède pas en son nom ou au nom de la dite Compagnie ... [illegible] ... s'élevant au moins à cinq mille piastres.

ARTICLE SIXIEME.

Le Bureau de Directeurs fixera le montant des appointements de tous les officiers, commis et employés de la Compagnie ... [illegible]

ARTICLE SEPTIEME.

Le Bureau de Directeurs aura le droit à telles époques qu'il jugera convenables, de placer les fonds et le capital de la Compagnie en bons et hypothèques sur propriétés immobilières ... [illegible]

ARTICLE HUITIEME.

Aucune action ne sera considérée comme transférée, à moins que le transfert n'ait été passé aux livres de la Compagnie en la ville de la Nouvelle-Orléans ... [illegible]

ARTICLE NEUVIEME.

Au mois d'avril de chaque année, le Président et les Directeurs de la Compagnie feront ou feront faire, par l'officier de la Compagnie auquel appartiendra ce soin, un tableau estimatif des profits et pertes de la Compagnie, ainsi qu'un compte-rendu de toutes les sommes payées à la Compagnie comme primes pour les douze mois précédents, et des personnes par qui elles ont été payées; lequel compte-rendu sera assermenté et enliassé parmi les papiers de la Compagnie, sujet à l'examen et inspection de toute partie intéressée. Et s'il appert du dit compte-rendu que les profits de la dite Compagnie ne surpassent pas les pertes et dépenses de plus de 10 pour cent, il ne sera distribué aucun dividende aux actionnaires par le Président et les Directeurs; aucune prime de retour ne sera accordée aux assurés; mais les profits réalisés seront gardés pour la Compagnie comme un fonds de réserve pour faire face aux pertes et éventualités futures. Mais si le compte rendu fait voir un excédant de profits sur les pertes et dépenses s'élevant à plus de dix pour cent du fonds capital, alors le Président et les Directeurs placeront en réserve, et comme fonds à part, une partie de ces profits, laquelle ne sera pas moindre de dix pour cent ni plus considérable qu'une moitié de cet excédant, selon qu'ils le jugeront convenable, et devra constituer un fonds de réserve; et le reliquat de cet excédant sera distribué proportionnellement entre les actionnaires et les assurés, selon le montant des actions possédées par chaque actionnaire et le montant des primes payées par chaque assuré; chaque assuré recevant, comme prime de retour, le montant proportionnel auquel il aura droit; et les montants auxquels auront droit les actionnaires et les assurés seront payés en acquit de leurs actions respectives, jusqu'à parfait paiement.

ARTICLE DIXIEME.

Aucune police d'Assurance émise par cette Compagnie au profit, au bénéfice ou à l'avantage de la femme, de la veuve, des enfants, du père, de la mère, ou de tout individu quelconque, ne pourra être considérée comme répondant d'aucune dette, d'aucun contrat ou engagement de la personne dont la vie aura été assurée; et toute assurance qui aura été donnée ainsi en garantie, au cas où la personne dont la vie aurait été assurée, viendrait à mourir, sera payée à la personne ou aux personnes au profit desquelles l'assurance aura été faite, pour être par elles reçue libre et franche de toute dette, obligation et engagement antérieurement contractés par le défunt, sauf celles envers la Compagnie.

ARTICLE ONZIEME.

A l'époque de la dissolution de la Charte de la Compagnie, ou auparavant, s'il en est ainsi ordonné par le vote des actionnaires, ainsi qu'il sera prescrit ci-après, la liquidation des affaires de la Compagnie aura lieu, sera faite par et sous les soins et sous la direction de trois commissaires nommés par le Bureau de Directeurs; les dits commissaires devront rester en fonction jusqu'à la liquidation finale des affaires de la Compagnie.

ARTICLE DOUZIEME.

Cet acte d'incorporation peut être modifié, altéré ou amendé, ou la dite Compagnie peut être déclarée dissoute à une assemblée générale des actionnaires tenue à cet effet après trente jours d'avis en anglais et en français, ainsi qu'il est dit ci-dessus, et ainsi qu'il est pourvu par le présent acte, et par le vote des trois quarts des actions représentées à cette assemblée; et les dites modifications, altérations, ou dits amendements, ou la dite dissolution seront enregistrés et publiés conformément aux lois existantes.

Total du stock souscrit 2947 actions à cent piastres chacune, s'élevant à $294,700.

Ainsi fait et passé en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour, au mois et en l'année inscrits plus haut, et en présence de MM. William B. Barnett et Adolphe E. Lemee témoins compétents, qui signent leurs noms avec les dites parties et moi notaire.

Original signé: JOHN PEMBERTON, W. S. PIKE, EDWARD BARNETT et autres;
A. E. LEMEE, W. B. BARNETT.
M. T. DUCROS, notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'acte original déposé en mon étude.
Nouvelle-Orléans 25 mars 1868.
M. T. DUCROS, notaire public,
5avril—10f 18, rue Royale, 18

CHARTE. CHARTE.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce 31e jour de janvier mil huit cent soixante huit et la quatre-vingt-douzième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant nous, EDWARD IVY, notaire public, dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et ayant qualité, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés ... [illegible] ... en une corporation dans le but et sous les règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Le nom de corporation de cette société sera la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

ARTICLE II.

Le siège des affaires et le domicile légal de cette corporation seront à la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Le but de cette Société est de construire et de maintenir en ville des chemins de fer convenables pour le transport des passagers et, en général, d'exercer les pouvoirs et privilèges dont elle pourrait être ou est, par les présentes, revêtue à l'effet de la mettre à même de construire et d'exploiter des chemins de fer.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est, par les présentes fixé à trois cent mille ($300,000) piastres représentées par trois mille actions de cent piastres. Il devra être payé cinq pour cent sur chaque souscription, à la signature de ces articles; le reste sera payé à l'époque et en tels montants et versements qu'ordonnera la Direction, pourvu qu'il ne soit pas exigé plus de dix (10) pour cent de la dite souscription et que l'appel de fonds ne sera pas fait plus souvent qu'il ne faut dans les trente jours. Si un souscripteur refusait ou négligeait d'effectuer ses paiements ponctuellement à échéance, il pourra être ajouté à la somme due un intérêt de huit pour cent l'an, de l'échéance à parfait paiement; et si un souscripteur refusait ou négligeait d'effectuer soit un des versements dans les trente jours qui suivront l'époque fixée pour le paiement, les Directeurs se réserveront le droit de vendre, à l'enchère publique ou autrement, après dix jours d'avis au dit souscripteur l'action ou les actions sur lesquelles le montant est dû.

ARTICLE V.

La dite corporation aura, par les présentes, toutes les obligations de F. Mooney et Co, principaux, et George W. Hynson, D. B. Marcarty, L. E. Lemarié et B. Saloy ... [illegible]

ARTICLE VI.

La corporation devra commencer les opérations à partir de cet acte.

ARTICLE VII.

Cette corporation aura un sceau ... [illegible]

ARTICLE VIII.

Les articles de société pourront être modifiés ou changés ... [illegible]

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette Corporation devront être confiés à une Direction composée de sept personnes ... [illegible]

ARTICLE X.

Les citoyens dont les noms suivent: George W. Hynson, D. B. Marcarty, B. Saloy, L. E. Lemarié, F. Mooney, George Clark et Félix Labatut ... [illegible]

ARTICLE XI.

Le premier lundi de février 1868 et, tous les ans après cette époque, une élection de sept Directeurs par les actionnaires ... [illegible]

ARTICLE XII.

Une pluralité des votes ... [illegible]

ARTICLE XIII.

Une majorité des Directeurs sera nécessaire pour former un quorum ... [illegible]

ARTICLE XIV.

Tout Directeur qui sera sur le point de s'absenter pour quatre-vingt-dix jours au moins, devra nommer son remplaçant, pourvu que ce dernier ait, en son nom propre au moins vingt-cinq actions de la Compagnie; pourvu en outre, que le dit remplaçant soit élu par les Directeurs.

ARTICLE XV.

Les Directeurs devront nommer un Secrétaire, tous les commis et agents, et pourront les destituer à leur gré. Ils fixeront les salaires de tous les officiers de la Corporation et le montant des cautionnements à exiger des dits officiers et agents. Ils pourront déléguer à des comités formés de membres de la Direction ou à leurs officiers ou agents, les pouvoirs qu'ils jugeront convenables pour les affaires ordinaires de la compagnie ... [illegible]

ARTICLE XVI.

Des livres pour l'enregistrement et le transfert d'actions seront ouverts et tenus, sujets aux restrictions des règlements ... [illegible]

ARTICLE XVII.

Le fait que, pour un motif quelconque, les Directeurs n'ont pas été élus au jour fixé, ne devra pas dissoudre cette Société ... [illegible]

ARTICLE XVIII.

Chaque actionnaire, à toutes les assemblées pour l'élection de Directeurs ou dans d'autres buts aura droit ... [illegible]

ARTICLE XIX.

Deux associés dont la souscription est au nom de la maison de commerce dont ils sont membres ne pourront être élus en même temps Directeurs de cette Société.

ARTICLE XX.

Un compte rendu de toutes les réunions de Directeurs sera tenu par le Secrétaire, et vérifié par le Président ... [illegible]

ARTICLE XXI.

Les Directeurs pourront accepter provisoirement tout pouvoir ou privilège ... [illegible]

ARTICLE XXII.

La liquidation des affaires de la Société devra être faite par trois commissaires nommés par les actionnaires à une assemblée convoquée à cet effet ... [illegible]

ARTICLE XXIII.

Les noms et l'intérêt de chacune des parties à ce acte sont déclarés être ainsi qu'il suit:

Félix Labatut, Jacob Newhauser,
Arthur Déjan, Henry Larquié,
Alfred Rousseau, B. et A. Soulié,
Victor Prados, Henry Tate,
B. H. Schmidt, Jas. Desban,
J. Ségassie, Pierre Abadie,
Chas. E. Schmidt, C. de Lesseps,
Paul E. Théard, Florville Foy,
F. Mooney, Jos. Hernandez,
H. St-Armant, A. L. St-Cyr,
L. E. Lemarié, Geo. W. Hynson,
B. Saloy, D. B. Macarty,
George Clark, et autres.

Ainsi fait et passé, à mon bureau, dans la susdite ville de la Nouvelle-Orléans, en présence de F. McC. Swain et G. A. D. Kemper, témoins compétents, qui ont signé le dit acte avec les dites parties et comparants et moi, le dit notaire, le jour, le mois et l'année indiqués en premier lieu.

L'original est signé:
G. A. Kemper, Edward Ivy,
F. McC. Swain. Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original inscrit dans mon registre.

En foi de quoi j'accorde les présentes, sous ma signature et le sceau de mon bureau, à la Nlle-Orléans, ce 31 janvier 1868.

EDWARD IVY, Notaire public.

Le soussigné, député du préposé à l'enregistrement des hypothèques pour cette paroisse et ville de la Nlle-Orléans, certifie que la susdite Charte a été inscrite aujourd'hui, à mon bureau dans le livre de sociétés No 7, folios 47, 48, 49, 50, 51 et 52.

A. DUCATEL Jr.,
Député du Préposé à l'enregistrement des hypothèques.
Nlle-Orléans, 31 janvier 1868.
4 fév—5,1pa

VENTES JUDICIAIRES.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. CARONDELET CANAL NAVIGATION COMPANY.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,426—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Assessment District No 9—En face du Bayou St-Jean, 180 sur 540—Assessé $2,000.

Et une autre aussi en face du Bayou St-Jean—Assessée $5,000, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29avril—29,8,16,23,30mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs Vve XAVIER A. E. H. BOISBLANC.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,361—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 1er juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Bourgogne, Rempart, Douane, Bienville, 64 x 124.

Suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville—Assessé $20,000 00.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 avril—29—mai 8, 16, 23, 30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,410—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Ilet Miro, Tonti, Esplanade et Quartier, 45 sur 159, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessé $1500.
Conditions, comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 avril—29 mai 8 16 23 30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs JULES LAVERGNE et als.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19 873—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Ilet Quartier, Dauphine, Esplanade et Bourgogne, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessé $12,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
29 avril—29 mai 8 16 23 30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. ESTATE J. C. BROWER.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 30,644—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Baronne, Dryades, Clio et Calliope, 21 sur 100, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessé $2,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 avril—mai 8,16,23,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs MME L. C. D'HOMERGUE.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 30,450—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Prytanée, St Charles, Harmonie et Pleasant, 50 sur 150.

Washington, do de do 68 sur 128, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessés $2,000 et $15,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 avril—mai 8,16,23,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs MME EMILY E. P. GRIFFIN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 24,32?—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 1er juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Prytanée, St Charles, Quatrième, Washington, 60 sur 128, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessée à $15,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 avril—mai 8,16,23,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs THEO. GUYOL.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 25,?0—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Marigny, Mandeville, Claiborne et Derbigny, 60 sur 120, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessé $2,500.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 avril—29—8,16,23,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs THEO GUYOL.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,151—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Esplanade, Françaises, Dauphine et Bourgogne, 32 sur 64, suivant rôle d'assessement ... Assessé $2,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29avril—29—8,16,23,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs GARRETT T. OLDIS.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No ... [illegible] ... à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Commune, Dryades, Rampart, 32 sur 128, ... [illegible] ... Assessée $6,000 et $6,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29avril—29,8,16,23,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs Mme JULES BENIT.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,338—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Royale, Bourbon, ... [illegible] ... suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 avril—8,16,23, 1er j

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs. Chs. H. CHASE

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,382—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Constance, Magazine, Race, Orange 60 x 195, Chestnut, Coliseum, Felicity, Ste-Mary, 81 x 128, suivant le rôle d'assessement 18?6 déposé au bureau de Trésorier de cette ville—Assessé à $8,800.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
21 avril—mai 2, 10, 16, 24

La Ville de la Nouvelle Orléans vs Bernard Aroyno.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 30,307—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Fulton, Peters, Poydras et Gravier, 91 x 120, suivant le rôle d'assessement déposé au Bureau du Trésorier de cette ville.

Assessement, $35,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—2,10,16,24 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs L. MADISON DAY.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 30 417—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Ilet Gravier, Commune, Carondelet et Baronne 22 sur 120, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessée à $25 0?0.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
24 avril—24 mai 2 10 16 24

ALICE SHARWIN vs GEORGE P. JOURDAN & ELISABETH A. JOURDAN.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 19 71—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt sept mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur, George P. Jourdan au bail des lieux, No 148 rue St Joseph, ... [illegible] ... Alice Sharwin ... A. Jourdan ... [illegible] ... (Sl25) par mois payable mensuellement.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Cette prise d'avant le seconde et dernière, ... [illegible]

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
15 mai—15, 19, 22, 25, 27

La Banque des Citoyens de la Louisiane v Alden Ford Dunbar.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans, —No 20,304.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI huit juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St-Joseph, du Commerce et Julia, désigné par le numéro Quatre d'après un plan dressé par Hedin et Schlarbaum, architectes, le 13 janvier 1854 et déposé en l'étude d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur quatre-vingt huit pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble aussi avec cent trente-deux (132) actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un stock-note pour la somme de deux mille six cent soixante dix-neuf piastres ($2 679) au faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane payable le 1er de janvier 1869, fixe ou renouvelable, conformément aux termes de la charte de la dite banque. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires et le stock note ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente par la Banque des Citoyens de la Louisiane à Alden Ford Dunbar, au rapport d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 7 mai 1856 et avec l'acte de vente du shérif, dans la présente affaire. Et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
mai—16 24 30—7 juin

VENTES JUDICIAIRES.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. THOS. BYRNE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,346—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Canal, Commune, Carondelet et Baronne 33 sur 128,
Canal Commune, Carondelet et Baronne 32 sur 127, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessé $75,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24avril—mai 2,10,16 24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans,—No 19,854.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Solomon, Napoléon, Conti et St-Louis, Olympia, St-Patrick, Bienville, Douane, Bernadotte, St-Antoine, Bienville, Conti, St-Louis, Toulouse, Solomon, Napoléon, St-Pierre, Toulouse, Solomon, Napoléon, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessement, $11,500
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—mai 2,10,16,24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. H. McNEIL VANCE.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, —No 20,616—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Chartres, Passage de la Bourse, Canal et Douane 31 sur 83 suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessée $15,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—mai 2,10,16,24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs CHS. H. LUZENBERG.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,851—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Annonciation, Constance, Richard et Orange, suivant le rôle d'assessement 1866, déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessé $11,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
24 avril—24—2 10,16 24 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. EUSEBE BOUNY.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 31,057—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit suivant le rôle d'assessement 1866 déposé au bureau du Trésorier de la ville—

Ilet No 1,209, Français, Champs-Elysées, Flore et Vertu, assessé à $400. — Ilet No 152, St-Antoine, Avet, Vertu et Magasin, assessé à $1 000—Ilet 1,5?2, St-Antoine, Avet, Lot et Hope, assessé à $400. — Ilet 1,5?3, Avet, St-Bernard, Lot et Hope, assessé $500.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
24 avril—mai 2, 10, 16 24

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs. J. C. Kathman.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 19,848—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

Trémé, Marais, Bienville et Douane;
Trémé, Marais, Bienville et Douane;
Galvez, Miro, Bienville et Conti.

Suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessées à $11 600
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
24avril—24,2,10,16,2 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. ALEX. McCONNELL.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19 882—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

District No 2, Ilet 2?4, entre Baronne, Dryades, Clio et Calliope.

Assessement $2,000 suivant le rôle d'assessement au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24avril—mai 2 10 16 24

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs. Jules Hilaire.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,363—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt sept mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

St-Louis, Toulouse, Royale, Bourbon, 30 sur 105 suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville—Assessement $15,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24avril—2,10,16,24mai

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs. Alfred Willoz.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,??—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

St Claude, ... Peyroux et Pauline Dauphine ... [illegible] ... Assessée $20,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24avril—24,2,10,16,24mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs A. ROUX.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19 ?51—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Orléans, St-Anne, Dauphine et Bourgogne 30 x 76 suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville—Assessé $4500.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—2, 10, 16, 24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs LUCIEN ADAMS.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 30,?31—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Carondelet, St Charles, Prytanée, Triton, Calliope et Erato 27 sur 100, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessement $3,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—24—2,10,16,24 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. LOYD R. COLEMAN.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 30,3?8—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Coliseum, Camp, Course, Orange, Félicité 85 sur 112, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessé $10,000.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 avril—mai 2,10,16,24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs The Station HOPKINS.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 24,?62—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Chemin de Gentilly, côté droit 21x?8 arpents, Chemin de Gentilly, côté gauche 20x20 arpents, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessée à $20,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—2,10,16,24mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs la VEUVE J. C. T. MACE.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,921—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

District 7, Ilet 62—St-Louis, Toulouse, Royale et Bourbon.

Suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans
21 avril—21 mai 2 10 16 21

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs BENIAMIN TOLEDANO.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans,—No 20,02?—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Ilet Bassin, Franklin, Poydras et Lafayette 40 x 85. Assessement $4,500
Ilet Peter, Front, Crossman et Canal 73 x 90.
Assessement $10 000

Suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—24 mai 2 10 16 24

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. CONSOLIDATED ASSOCIATION OF PLANTERS OF LOUISIANA.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 30,391—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Peters, Commune, Lafayette, Poydras, 21 sur 129, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville—Assessée $9,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
29avril—29,8,16,23,3

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs CANAL CARONDELET NAVIGATION COMPANY.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 30 427—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

St Louis, Toulouse, Clark, Bayou St Jean; Toulouse, St Pierre, Hy Avenue, Bayou St Jean; Toulouse, St Louis, Clark, ... suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville, assessé $?,000, $4000, $2800, $5000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 avril—8 16 23 30 mai

Postages to Foreign Ports.

☞ The Asterisk (*) indicates that in cases where it is prefixed, unless the letter be registered, prepayment is optional; in all other cases prepayment is required.

COUNTRIES.	Letters: not over ½ oz.	Letters: not over ¼ oz.	Newspapers.
Africa, west coast, British mail	--	33	4
Argentine Republic, via England	--	45	4
via France	30	60	--
Aspinwall	--	10	
Australia, Br. M. via Southampton	--	33	6
do via Marseilles	30	45	8
by private ship from N. Y. or Boston	--	5	2
French mail (S. Austr'a comp'ry)	*30	*60	--
by Brem. or Ham mail, via Marseilles and Suez	50	102	--
Algeria, French Mail	*15	*30	2
by Brem. & Ham. mail via Trieste	--	55	
Austria and its States, Pr. closed mail	--	*30	
do do when prepaid	--	28	
do by Brem. or Ham. mail	--	*15	3
do do (except prov. in Italy) French mail		*21	
Bahamas, by direct steamer from New York	--	5	2
Belgium, French mail	*21	*42	
closed mail via. England	--	*27	5
open mail via. London by Am. pkt.	--	21	2
do. do. by British pkt.	--	5	2
Brazil, via. England	--	45	4
via. France, in Fr. m. from Bordeaux	--	*33	*66
By American Packet	--	10	2
Bremen, Prussian closed mail	--	*30	6
do. do. do. when prepaid	--	28	
do. Bremen mail	--	*10	2
do. Hamburg mail	--	*15	3
do. French mail	*21	*42	
British N. Am. Prov., dist. not over 3000 miles	--	*10	2
do. dist. exceed 3000 miles	--	*15	2
Buenos Ayres, via England	--	45	4
do. via France, by French mail from Bordeaux	30	60	
Cape of G. H., Br. m., via Southampton	--	45	8
do. do. Marseilles	--	58	8
Chili	--	34	6
China, Br'sh M. via Southampton	--	45	6
do. via Marseilles	--	53	8
do. by Br'n or Ham. m. via Trieste	--	55	
by Brem. or Ham. m. via Marseilles and Suez	40	72	
French mail	30	60	
by mail to San Fran., thence by pr. ship	--	3	
Costa Rica	--	10	2
Cuba	--	10	2
Denmark Prussian closed mail (if prepaid 31c.)	--	33	9
by Bremen or Hamburg Mail	--	20	3
French Mail	27	54	
E. In's, op'n m. via Lon. by A. pkt.	--	5	6
Prussian closed mail, via Trieste	--	68	13
(Eng. possess.) Pr. cl. m. via Trieste	--	36	13
by Brem. or Ham. m. via Mar's. and Suez	40	72	
by Brem. or Ham. m. via Trieste	--	64	
French mail	30	60	
Ecuador	--	34	6
France	*15	*30	2
Frankfort, French mail	*21	*42	
Prussian closed mail	--	*30	6
do do when prepaid	--	28	
Brem. or Ham. mail	--	*15	3
German States, Prus. closed mail (if prep 28c)	--	*30	6
French mail	*21	*42	
Bremen mail	--	*15	3
(except Luxemburg) by Ham.	--	*15	
Great Britain and Ireland	--	*24	2
Hamburg, by Ham. mail direct from N. Y.	--	*10	2
Bremen mail	--	*15	3
Prussian closed mail	--	*30	6
do when prepaid	--	28	
French mail	*21	*42	
Hanover, Prussian closed mail	--	*30	
do when prepaid	--	28	
by Bremen or Hamburg mail	--	*15	3
French mail	21	*42	
Hayti, via England	--	45	4
Hong Kong, Brit. m. via Mar's	--	53	8
do via Southampton	--	45	6
by French mail	30	60	2
by Bremen or Hamburg mail	--	30	
Prussian closed mail	--	36	10
Indian Archipelago, French mail	30	60	6
Italy, via. Bremen or Hamburg mail			5
British mail via Marseilles	39	45	8
Martinique, via England	--	45	4
Mauritius, Br. m. via Southampton	--	33	6
do do via Marseilles	39	45	8
do French mail	30	60	
Mexico	--	10	2
Norway Prus. cl. m. (if prep. 38c)	--	42	13
do Bremen or Hamburg mail	--	38	4
do French mail	--	33	66
Nassau, N. Prov. direct steamer from N. Y.	--	5	2
New Grenada, (except Aspinwall and Panama)	--	18	6
Nicaragua, Pacific Slope, via Panama	--	10	2
do Gulf Coast of	--	34	6
Panama	--	10	2
Paragua, Brit. mail, via England	--	45	4
Peru	--	22	6
Porto Rico, Brit. mail via Havana	--	34	
Portugal, Brit. mail via England	33	45	8
Prussia, Prussian closed mail	--	*30	6
do when prepaid	--	28	
by Bremen or Hamburg mail	--	*15	3
French mail	*21	*42	
Russia, Prus. cl. m. (if prep. 35c.)	--	*37	8
by Bremen or Hamburg mail	--	*29	2
French mail	*30	*60	
Sweden Prus cl. m. (if prep. 34c.)	--	38	10
do Hamburg or Bremen Mail	--	33	4
do. French mail	--	33	6
Sardinian States (Prussian closed mail if prepaid) 40c.	--	42	11
do. do. French mail	*21	*42	
Bremen or Hamburg mail	--	*28	4
Savoy, District	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Roma States, Prussian closed m.	[illegible]	[illegible]	12
Bremen or Hamburg	[illegible]	[illegible]	[illegible]
French mail	--	*27	*54
Singapore, Br. m. via Southampton	--	45	6
do via Marseilles	--	53	8
French mail	30	60	
Spain, Br. m by American packet	--	45	6
do do by British pkt	--	5	2
do French mail	21	42	
do by Brem or Ham mail	[illegible]	[illegible]	[illegible]
St. Thomas, by U S packet to Kingston, Jamaica	--	18	6
do via Havana	--	34	6
Switzerland, Prus. cl. m. (if prepaid 33c.)	--	*35	9
French mail	*21	*42	2
by Bremen mail	--	*19	4
by Hamburg mail	--	19	3
Venezuela, British mail via Southampton	--	45	4
West Indies, British	--	45	4
not British, (except Cuba)	--	34	6

The Income Tax.

The following is the form of making income returns for 1866 under the new law. The readers will see at a glance the character of the articles to be returned upon, and the deductions to be made:

RETURNS.

1. From the profits in any trade, business or vocation from which income is actually derived, or any interest therein wherever carried on.
2. From the payment of debts in a former year considered lost, and which have not paid a previous income tax.
3. From rents.
4. From farming operations—amount of live stock sold, amount of agricultural products sold.
5. From profits realized by sales of real estate purchased since December 31st, 1863.
6. From interest on any bonds or evidences of indebtedness of any railroad, canal turnpike, canal navigation or slackwater company, or interest or dividends on stock, capital or deposit in any bank, trust company, savings institution, insurance, railroad, canal, turnpike, canal navigation or slackwater company.
7. From dividends of any incorporated company other than those above mentioned.
8. From gains and profits of any incorporated company not divided.
9. From interest on notes, bonds or other securities of the United States.
10. From interest on notes, bonds, mortgages or securities other than those enumerated above.
11. From any salary other than as an officer or employé of the United States.
12. From any salary or pay as an officer or employé of the United States.
13. From profits on sales of gold or stocks, whenever purchased.
14. From all sources not above enumerated. Gross income.

DEDUCTIONS.

1. Exempt by law $1000.
2. National, State, county and municipal taxes within the year.
3. Losses actually sustained during the year from fire, shipwreck, or incurred in trade, and not already deducted in ascertaining profits.
4. Losses on sales of real estate purchased since December 31, 1863.
5. Amount paid for hired labor to cultivate land from which income is derived.
6. Amount paid for the live stock which was sold within the year.
7. Amount actually paid for rent of homestead.
8. Amount paid for usual or ordinary repairs, excluding payments for new buildings, permanent improvements or betterments.
9. Interest paid out of falling due within the year.
10. Salary or pay as an officer or employé of the United States, from which a tax has been withheld.
11. Interest or dividends from corporations enumerated above in paragraph six.

Taxable income.
Amount of tax at 5 per cent.

CARRIAGES, GOLD WATCHES, BILLIARD TABLES AND SILVER PLATE.
(Schedule A.—Section 100, Act June 30, 1864, as Amended July 13, 1866.)
TAXABLE PROPERTY.

Carriage, phæton, carryall, rockaway, or other like carriage, and any coach, hackney coach, omnibus or four wheeled carriage, the body of which rests upon springs of any description and which is not used exclusively in husbandry or in the transportation of merchandise, valued at exceeding $300 and not exceeding $500, including harness used therewith—$5.

Carriages of this description valued above $500—$10.

Gold watches, composed wholly or in part of gold or gilt, kept for use, valued at $100 or less—$1.

Gold watches, composed wholly or in part of gold or gilt, kept for use, valued at above $100—$2.

Billiard tables kept for use, and not subject to special tax—$10.

Oz plate of silver, kept for use, per ounce troy—50 cents.

Oz plate of silver, kept for use, per ounce troy, exceeding forty ounces, used by one family—50 cents

---

Important to Travelers.

FARE REDUCED.

ON AND AFTER APRIL 10TH,

FARE via NEW ORLEANS, JACKSON AND GREAT NORTHERN RAILROAD,

—AND—

MISSISSIPPI CENTRAL RAILROAD.

To the following points will be:

NEW YORK	$55 00
PHILADELPHIA	52 00
BALTIMORE	48 50
WASHINGTON	47 50

For information and particulars apply at Ticket Office, corner Camp and Common, under City Hotel, and Depot, Calliope street.

T. S. WILLIAMS,
General Superintendent N. O. J. and G. N. R. R.
E. D. FROST,
ap12 2w Gen' Sup't Miss. Central Railroad.

SIXTEENTH ANNUAL STATEMENT.

Home Mutual Insurance Company of New Orleans.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1867:

Premiums received during the year ending December 31, 1867, including unterminated risks of 1866		$321,590 00
Premiums on Marine Risks	$42,002 34	
Premiums on River Risks	107,250 23	
Premiums on Fire Risks	172,337 43	
		$321,590 00
Less Return Premiums	1,599 00	
Less Premiums on Risks not terminated in 1867	39,851 00	
		41,450 00
Net earned Premiums year December 31, 1867		$280,139 10
Losses paid during same period: On Marine Risks	25,880 74	
On River Risks	109,826 94	
On Fire Risks	30,287 46	
	166,095 14	
Re-Insurances	12,947 3	
Expenses, Taxes, Interest on Scrips, etc., less Discount and Interest	38,706 31	
		$217,740 78
Remaining		62,398 32
Twenty-five per cent and fifteen per cent returned in lieu of Scrip		57,391 22
Reserved for Unadjusted Losses		5,007 10

The Company have the following assets:

347 Bonds City of New Orleans of $1,000 each		$47,000 00
35 Bonds State of Louisiana of $1,000 each		35,000 00
36 Bonds State of Louisiana of $500 each		18,000 00
68 Bonds St. Charles Hotel Company of $1,000 each		62,000 00
80 U. S. 5-20 Bonds of $500 each		40,000 00
5 shares Vallette Dry Dock Company—$1000 each		5,000 00
800 shares Bank of New Orleans—$50 each, valued at $30	24,000 00	
650 shares Union Bank of New Orleans—$75 each, valued at $50	32,500 00	
545 shares Canal Bank—$50 each, valued at $50	52,250 00	
500 shares Mechanics' and Traders' Bank—$50 each, valued at $50	25,000 00	
125 shares Crescent City Bank—$50 each, valued at $15	1,875 00	
100 shares Merchants' Bank—$40 each, valued at $15	1,500 00	
		$127,125 00
Cash on hand		51,693 50
Real Estate No. 78 Camp street		50,000 00
Loans on Pledges		62,415 00
Bills Receivable	12,745 50	
Less Bad and Doubtful	6,544 14	
		6,201 46
Outstanding accounts in course of Collection	70,056 62	
Less Bad and Doubtful	10,211 65	
		59,844 97
Scrips of other Insurance Company		8,444 00
Total Assets		$678,724 02

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

ALFRED MOULTON, President.
A. W. HESTER, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.
Sworn to, and subscribed before me, this 14th day of January, 1868.
PARIS CHILDRESS, Second Justice of the Peace.

The Board of Trustees have resolved to pay Six Per Cent in Cash, on all outstanding Certificates of Scrip, to the legal holders thereof, on and after the Second TUESDAY in February next; and they have further

Resolved, That in view of the depreciation of the Assets of the Company, the Scrip issues of the years 1858, 1859, 1860 and 1861, be and the same are hereby called in (in accordance with the requirements of the Charter) for a Reduction of Twenty-five Per Cent on each issue; and that the said Scrips shall be surrendered for reduction on payment of the annual interest, as declared by a resolution of this Board adopted this day.

ALFRED MOULTON, President.
WM. M. PERKINS, Vice President.
A. W. HESTER, Secretary.

TRUSTEES:
R. K. Convers, S. P. Ethell,
Robert Hare, Jos. H. Isenberg,
Jos. Hoy, J. H. Ludwigsen,
Alfred Moulton, A. H. May,
J. M. Allen, Jno. T. Moore,
Jno. C. Rogers, W. M. Perkins.
Jan17 1m

EIGHTEENTH ANNUAL STATEMENT OF THE

Crescent Mutual Insurance Company, MAY 23, 1867.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th of April, 1867:

Fire Premiums for year	$396,093 61	
Marine Premiums for year	160,385 66	
River Premiums for year	284,577 38	
Total		$841,556 66
Total net earned Premiums		$756,734 84
Paid Fire Losses	$110,482 48	
Marine Losses	124,302 47	
River Losses	227,957 02	
Taxes	33,660 44	
Paid Profit and Loss, Reinsurance, Discount in lieu of Scrip, Interest, General Expenses, less discount	151,921 29	708,529 70
Net Profits		$48,204 83

The Company have the following Assets:

Bills Receivable	$40,154 78	
Loans on Bond and Mortgage	82,843 35	
Loans on Pledge of Stocks	22,586 96	145,585 09
Foreign and Domestic Scrip and Scrip Account		48,168 68
Real Estate		70,000 00
Cash on hand		135,116 97
Consolidated 6 per cent Bonds	$30,000 00	
City Bonds	96,580 00	
Bank Stocks	175,677 17	
Vallette Dry Dock Company	12,000 00	
Merchants' Exchange	1,000 00	
N. O. Lightering and Wrecking Company	500 00	315,757 17
Due for Premiums in course of collection		79,376 44
Assets		$792,014 35
The Company have also—Suspended Notes, Stocks and Bonds		$436,385 21
Forfeited Scrip Account		7,853 54
Interest uncalled for		9,295 58

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.
THOMAS A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this 22d day of May, 1867.
G. H. BRAUGHN, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Company will pay interest at SIX per cent in cash on all the Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday in July next.

The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of TWENTY per cent on the earned premiums entitled to participation for the year ending April 30, 1867, for which certificates will be issued on and after the first Monday in August next.

THOMAS A. ADAMS, President.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice President.

—Trustees:—
John Watt, C. T. Buddecke,
Sam. B. Newman, P. H. Foley,
Wm. Edwards, A. G. Ober,
J. Norman Jackson, A. Thomson,
P. Simms, John Phelps,
L. P. Spyker. may23tf

Statement of the Merchants' Bank

On the Morning of February 24, 1868, previous to Resumption of Active Business.

LIABILITIES.

Capital Stock, 8472 shares at $30		$254,160 00
Individual Depositors	$6,439 93	
Due Distant Banks and Bankers	137 40	
Unpaid Dividend	5,635 00	
Outstanding Check on New York	38 70	
		$14,251 03
Circulation		19,015 00
Total liabilities		$33,266 03

ASSETS.

	TOTAL AM'NT.	VALUE.
Cash on hand in Cur'nt Funds	$35,275 39	$35,275 39
Notes and Bills Discounted maturing	16,599 78	16,599 78
Notes and Bills Discounted protested	104,179 97	56,000 00
100 Bonds City of New Orleans in favor of Railroads	100,000 00	65,000 00
100 Jackson Railroad 1st Mortgage Construction Bonds	100,000 00	65,000 00
40 Shares Merchants' Bank Stock taken in settlement	1,200 00	891 00
Matured Coupons Jackson Railroad Bonds	260 00	216 00
Real Estate, Banking House (in litigation)	20,000 00	— —
Real Estate other than Banking House	42,000 00	42,000 00
Banking House, Fixtures and Furnitures	2,500 00	2,500 00
Total Assets	$512,714 24	
Estimated Value of Assets This Day		$286,991 17

A full statement of PROTESTED PAPER, estimated in our Assets at $56,000, is OPEN FOR EXAMINATION.

mb1 2w THOS. I DIX, Cashier.

JACOB OTT Carpenter.

Special attention given to REPAIRING of STORES and DWELLINGS.

Cisterns Made and Repaired.

☞ Orders left at 26 Tivoli Circle, or at L. DURAND' corner Toulouse and Chartres streets, promptly attended to

---

Weights of Various Kinds of Produce per Bushel.

[According to custom established in the Cincinnati Market.]

Articles.	Pounds.
Apples (dried)	25
Bran	20
Barly	48
Beans white	60
Beans castor	--
Buckwheat	--
Coal, stone	80
Corn, shelled	56
" in Ear	--
" Meal	--
Hair, plastering	--
Lime, unslacked	--
Malt, barley	34
Malt, Rye	40
Oats	33
Onions	56
Peaches (dried)	33
Potatoes, Irish	--
" sweet	--
Peas	--
Rye	56
Seed Blue Grass	10
Seed, Clover	62
" Flax	56
" Hemp	42
" Timothy	45
" Hungarian Grass	50
Salt, Coarse	--
" Fine	--
Sand	--
Turnips	--
Wheat	60

JUDICIAL SALES.

Michael Comford vs A. Dietz, Sr

THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. No. 25,758—By virtue of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Third District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on SATURDAY, May 30th, 1868, at 12 o'clock m., A CERTAIN LOT OF GROUND, situated in the Faubourg Franklin, in the Third District of this city, designated by the No 15, in square No. 59, bounded by Morales, Goodchildren, Marigny and Mandeville streets, as per plan of Pilié, late surveyor, dated 3d, April, 1854, and deposited in the office of The dore Seghers, late a notary public in this city. Said lot of ground measures thirty feet two inches front and by one hundred and twenty feet in depth; together with all the buildings and improvements thereon.

Seized in the above suit.
Terms—Cash, on the spot.
GEO. W. AVERY, Sheriff of the Parish of Orleans.
ap28 may8 16 23 30

Citizens' Bank of Louisiana vs. Joseph Stinson, Mrs. Stinson Curatrix.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS No. 3?,111.—By virtue of a writ of seizure and sale to me directed by the Honorable the Second District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on SATURDAY, the thirtieth day of May, 1868, at 12 o'clock m., the following described property, viz: TWO LOTS OF GROUND, situated in suburb St. Mary, First District of this city, in the square comprised within Girod, Camp and St. Mary streets and South street, Lafayette square, designated by the Nos 1 and 2, on a plan drawn by Alfred Forstall, late deputy surveyor, dated the 15th February, 1842, and annexed to an act passed before L. T. Caire, then a notary public in this city, dated the 5th March, 1832, which lots of ground measure, in American measure, each 25 feet front, more or less, on said South street, Lafayette square, by 87 feet deep. Lot No 1 forms the corner of said South street and Camp street. Together with all the buildings and improvements thereon, consisting of a three-story brick house known as the Verandah Hotel, kitchens, etc., rights, ways and privileges thereunto belonging, or in any wise appertaining.

Plans of said property will be on exhibition at the Exchange some days previous to that of sale.

Together with four hundred and fifty (450) shares, now reduced to four hundred and twenty-one (421) of the capital stock of the Citizens' Bank of Louisiana, secured by mortgage on said property.

Seized in the above suit.

Terms—The purchaser to furnish a stock note in favor of the Citizens' Bank of Louisiana, for the sum of eight thousand five hundred and fifty dollars, ($8550) payable on the 1st day of June next, (1869) fixed or renewable according to the terms of the Charter of said Bank, and the balance of the price of adjudication, cash on the spot.

The purchaser to assume all the obligations and responsibilities of a stockholder of the Citizens' Bank, and the stock so furnished to be identified with—1st, the act of mortgage by J. L. Florance and wife to the Citizens' Bank, of date February 11th, 1837, before T. Seghers, late a notary public in this city. 2d. The additional mortgage by Mrs. Jeter to the Citizens' Bank, of date March 11th, 1859, before A. Boudousquié, late a notary public in this city, and 3d. And the Sheriff's deed of sale in this case.

GEO. W. AVERY, Sheriff of the Parish of Orleans
ap28 my8 16 23 30

Citizens' Bank of Louisiana vs. Alden Ford Dunbar.

FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—No 20,304.—By virtue of a writ of seizure and sale, to me directed by the Honorable the Fourth District Court of New Orleans, in the above entitled suit, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on MONDAY the eighth day of June, 1868, at 12 o'clock m., the following described property, viz:

A LOT OF GROUND situated in the First District of this city, in the square bounded by Tchoupitoulas, St. Joseph, Commerce and Julia streets, designated by the No four on a plan drawn by Hedin and Schalbaum, architects, on the 13th of January, 1854, and deposited in the office of Adolphe Boudousquié, late a notary public in New Orleans. Said lot measuring twenty-seven feet six inches front on Tchoupitoulas street, by eighty-eight feet two inches and four lines in depth, between parallel lines; together with all the buildings and improvements thereon.

Together, also, with One Hundred and Thirty-two (132) shares of the CAPITAL STOCK of the Citizens' Bank of Louisiana, secured by mortgage on said property.

Seized in the above suit.

Terms—The purchaser to furnish a stock note in favor of the Citizens' Bank of Louisiana, for the sum of two thousand six hundred and seventy nine dollars, ($2679,) payable on the first of January, 1869, fixed or renewable according to the provisions of the Charter of said Bank. The purchaser to assume all the obligations and responsibilities of a Stockholder of the Citizens' Bank, and the stock note so furnished to be identified with the act of sale from the Citizens' Bank to Alden Ford Dunbar, passed before Adolphe Boudousquié, late notary public in this city, on the 17th May, 1856, and with the Sheriff's deed of sale in this case, and the balance of the price of adjudication, cash on the spot, in U. S. Treasury notes.

GEO. W. AVERY, Sheriff of the parish of Orleans.
my7 16 24 30 je7

A. Rochereau & Co. vs. Succession of John Crone, Widow Crone, Executrix.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS —No 32,068—By virtue of a writ of seizure and sale to me directed by the Honorable the Second District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on TUESDAY, the ninth day of June, 1868, at 12 o'clock m., the following described property, to wit:

A CERTAIN LOT OF GROUND, together with the buildings and improvements thereon, situate in the suburb St. Mary, in this city, in square bounded by Tchoupitoulas, Julia, St. Joseph and ... [illegible] ... in depth, and

THREE CERTAIN LOTS OF GROUND, together with the buildings and improvements thereon, situated in the First District of this city, in the said square ... [illegible] ... English measure.

The property first described was acquired by John Crone by purchase from William Stackhouse and Haywood Stackhouse, per act passed before T. O. Stark, late a notary public in this city dated February 27th, 1855.

And the three lots of ground were acquired by the said John Crone by purchase from William Stackhouse and Haywood Stackhouse, per act passed before said notary, dated February 9th, 1855.

Seized in the above suit.
Terms—Cash on the spot.
GEO. W. AVERY, Sheriff of the Parish of Orleans.
my4 17 26 je2 9

Bailly Blanchard, Jr, vs John Cooney.

FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No 19,9?8—By virtue of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Fifth District Court of New Orleans in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on MONDAY, the fifteenth day of June, 1868, at 12 o'clock m., the following described property, viz:

A CERTAIN PORTION OF GROUND, situate lying and being on the batture in front of the suburb St. Mary, in the First District of this city, in the square bounded by South Market, Delord, New Levee and Tchoupitoulas streets, as per plan drawn by Chas. G. de Pilié, architect, dated November 12th, 1858, and which will be exhibited at the time and place of sale ... [illegible]

Seized in the above suit.
Terms—Cash, ... [illegible]
GEO. W. AVERY, Sheriff of the Parish of Orleans.
my14 16 je7 14

New Orleans Savings Institution, vs. Mrs. Adelaide S Flash.

FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No 2?,671—By virtue of a writ of seizure and sale, to me directed by the Honorable the Fourth District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on TUESDAY, June 16th, 1868, at 12 o'clock, m., the following described property, viz and singular—

A CERTAIN LOT OF GROUND, with all the buildings and improvements thereon situate in the Second District of this city, in the square bounded by Rampart, Bienville, Basin, and Customhouse streets. Said lot measuring ... [illegible] ... which property was acquired by the defendant, then the wife of Alex Flash, Jr., by purchase from James G. Wibray, as per act of sale passed before Octave de Armas, a notary public in this city, on the 12th October, 1857.

Seized in the above suit.
Terms—Cash on the spot.
GEO. W. AVERY, Sheriff of the Parish of Orleans.
my16 24 31 je9 16

Succession Sale.

BY THE SHERIFF OF THE PARISH OF PLAQUEMINES.

Succession of Pierre Alexander Barthelemy Lessepe.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No. ?1,046—On SATURDAY, the 6th of June 1868, at noon, at the Court House of said Parish, at Pointe a la Hache, by virtue of an order issued by the Honorable John W. Thomas, Judge of said Court, on the 24th of April, in the above entitled succession, No 31,046 of the docket of said Court, will be sold for the account of said succession, and in two separate lots, the following described plantation—

1. A CERTAIN TRACT OF LAND, established as a sugar plantation and known as Monsecours, situated in the parish of Plaquemines in this state, at the place commonly called "Poverty Point" ... [illegible] ... together with all the buildings and improvements thereon, machinery and implements of husbandry, consisting, as per inventory, of nine mules, six carts with their harness, one dray and harness, eleven ploughs, twelve spades and shovels, twenty axes, twenty-four hoes a vacuum pan with some of the fixtures attached, belonging to the same.

2. ANOTHER TRACT OF LAND, adjoining the one above described, situated in the same Parish and known as St. Sophie, measuring forty-five arpents front on the left bank of the river Mississippi, by forty arpents in depth, more or less, bounded above by the Monsecours plantation already described, and below by property formerly belonging to V. Macarty, and now to Hypolite Morand.

Conditions—Cash, on the spot, in United States Treasury notes.

Deed of sale and United States Internal Revenue stamps on the same at the expense of the purchaser.
may1 3 10 ?

GENERAL TRANS-ATLANTIC COMPANY.

REGULAR LINE FROM NEW ORLEANS TO ST NAZAIRE, Corresponding with all the Antilles and Pacific Ocean Ports.

Fare from New Orleans to St. Nazaire, one berth, 1st fore and aft deck or 2d aft deck, $220 in gold.

Fare from New Orleans to St. Nazaire, one berth, 2d fore deck, $165 in gold.

Fare from New Orleans to St. Nazaire, steerage, $100 in gold.

Children under three years old, free.

Children over three years and under eight, pay quarter price.

Children over eight and under twelve, pay half price.

Children over twelve years, pay full fare.

To every two children paying half price and to four children paying quarter price, there will be granted one bed.

In case there should be several children under three years in one family, only one will be allowed the privilege of free passage the others will pay quarter price.

Servants attached to the passengers will pay the same as steerage passage.

Through tickets for the round trip are given with a discount of 25 per cent., provided the traveler makes his return trip on one of the Company's vessels, within six months after the sailing of the first voyage. These tickets are not transferable.

Fourth class passengers will furnish their meals.

One stateroom with two beds taken up for the special use of one passenger will be paid at the rate of one and one-half passage.

All passage by this line is payable in gold.

From and after the 13th of February the French steamship GUYANE will leave regularly every month for Havana, in order to connect with the large steamers of the General Trans-Atlantic Company, plying between St. Nazaire and Vera Cruz.

For passage apply to
VICTOR PERRILLIAT, Agent,
ja11tf No 127 Common street

TREATMENT
—OF—
SECRET AND CUTANEOUS DISEASES, SIPHILIS, GONORRHEA, ULCERATIONS, OBSTRUCTIONS, ERUPTIONS, EXEMA, SCROFULA, SCURVY, &c.

E. GAUDOZ,
Druggist, from the Paris University,
corner Conti and ... [illegible] ... ap23 1

Choice Lumber for Counters, &c.

15,000 FEET of choice black Walnut LUMBER, suitable for counters, for sale, on reasonable terms, to close a consignment. Also a general ... of YELLOW PINE LUMBER and Tongued and Grooved FLOORING and CEILING
ALF... McCONNELL.
je12 1w 184 Carondelet street

THE NEW ORLEANS DAILY BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.
Office, No. 73 Chartres Street.

RATES OF ADVERTISING

Squares:	1 month.	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	$12	$22	$30	$50	$75
Two	22	38	50	80	125
Three	28	46	70	110	175
Four	33	67	90	140	225
Five	44	80	105	170	275
Six	54	93	120	200	325
Seven	60	106	135	230	375
Eight	65	115	150	260	420
Nine	70	125	165	290	460
Ten	75	135	180	320	500
Eleven	80	145	195	350	540
Twelve	85	155	210	380	580
Thirteen	90	165	225	410	620
Fourteen	95	175	240	430	660
Fifteen	100	185	250	450	700
Thirty	175	330	450	750	1200

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday mornings. Subscription, $5 per annum, in advance. Single copies, ten cents.

RATES OF ADVERTISING

Squares	1 mo.	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	$5 net	$9 net	$12 net	$20 net	$30 net
Two	9	16	20	32	50
Three	12	22	28	44	70
Four	15	27	35	56	90
Five	19	32	42	68	110
Ten	30	55	75	120	200
Fifteen	40	75	100	160	260
Thirty	70	130	180	300	490

LEGAL NOTICES.

STATE OF LOUISIANA—SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. The State of Louisiana, to all whom these presents shall come greeting.

Whereas, John U. Levois ... has, by act passed before James D. Augustin, purchased from the succession of Pierre Leopold Burthe the property hereinafter described, and has applied to the Clerk of this Court, in whose office the deed of sale was recorded on the twentieth day of May, A. D., 1868, for a Monition, or Advertisement, in conformity to an act of the Legislature of the State of Louisiana, entitled, "An Act relative to monitions and mode of proceeding," approved the fifteenth day of March, 1855.

Now, therefore, know ye, and all persons interested herein are hereby cited and admonished, in the name of the State of Louisiana, and of the Second District Court of New Orleans who can set up any right, title or claim in and to the property hereinafter described, in consequence of any informality in the order, decree or judgment of the Court under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisements and advertisements, in time, or manner of sale, or for any defect whatsoever; to show cause, within thirty days from the day this monition is first inserted in the public papers, why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said property was sold by Nicolas J. Hery, auctioneer, of this parish, on the twenty-eighth day of March, A. D. 1868, by virtue of a decree of this Court, rendered on the nineteenth day of February, A. D. 1868, in the matter of the succession of Pierre Leopold Burthe, No 19,934 of the Docket of this Court, at which sale the said J. U. Levois ... became the purchaser for the price of $8,350.

Description of property, as given in the Judicial Conveyance, viz.—

ONE CERTAIN LOT OF GROUND, together with all the buildings and improvements thereon and appurtenances thereof, situate in the First District of this city, in the square bounded by Camp, Delord, Poydras and Magazine streets, designated as lot No. Two, on a plan made by E. Gottheil, architect, on the 2d of April, 1856, and deposited in the office of Selim Magner notary public in this city, as plan No. Six, said lot measures ... [illegible] ... according to said plan, thirty-two feet three inches front on Camp street, by one hundred feet in depth, between parallel lines, together with the use of an alley in the rear, ... [illegible] ... on Camp street, common to said lot and lot No. One.

Clerk's office, Second District Court of New Orleans, May 13th, 1868.
F. R. O'ROURKE, Clerk.
my14 15 je2 13

THE STATE OF LOUISIANA—THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—I hereby certify, that on the eleventh day of April 1868, judgment was rendered in this Court in the following entitled suit in the words and figures following, to wit: No. 25,880—Mrs. Eliza Estes, wife of Thomas O. Meux, vs. Thos O. Meux her Husband.—For the reasons assigned and on file—It is therefore ordered, adjudged and decreed that the plaintiff Mrs Eliza Estes wife of Thos. O. Meux, do have and recover judgment against her said husband, dissolving the community of acquets and gains heretofore and now existing between herself and the defendant, and that the plaintiff do take and have the sole management and administration of her separate and paraphernal property; and it is further ordered, adjudged and decreed, that the plaintiff do have and recover of the defendant the sum of Twenty-five Thousand and Ninety-seven Dollars and Twenty Cents, with interest at the rate of eight per cent per annum on the sum of $15,290 75-100 from the 3d of March, 1845 the like interest on $5-00 from the 18th of May, 1845, and the like interest on $49-6 45-100 from the 18th day of May, 1846, and costs of suit.

Judgment rendered April 11th, 1868.
Judgment signed April 25th, 1868.
[Signed.] CHAS. M. EMERSON, Judge.

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and affixed the seal of the said Court, at the city of New Orleans, on this twenty-fourth day of April, in the year of our Lord One Thousand Eight Hundred and Sixty Eight, and the Ninety-Second year of the Independence of the United States.
J. O. CHALON, Deputy Clerk.
ap25 3t 1n 303

Succession of Bazile Dédé, f.w.c.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No 31,930—Notice is hereby given to the creditors of this estate and to all other persons herein interested, to show cause within ten days from the present notification, (if any they have or can) why the account presented by the Testamentary Executor of this estate should not be homologated and approved, the funds distributed in accordance therewith.

By order of the Court.
F. R. O'RORKE, Clerk.
my8 11 17

STATE OF LOUISIANA—SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. To all whom these presents shall come, Greeting.

Whereas, O. Lefevre & Co., having purchased at a sale made by the sheriff of the Parish of Orleans the property hereinafter described and deposited the deed recorded on the 8th day of May, 1868 for a Monition ... [illegible] ... further assurance of titles to purchasers at judicial sales," approved the tenth day of March 1834.

Now, therefore, know ye, and all persons interested herein are hereby cited and admonished, in the name of the State of Louisiana, and of the Sixth District Court of New Orleans who can set up any right, title or claim in and to the property hereinafter described, in consequence of any informality in the order, decree or judgment of the Court under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisements and advertisements, in time, or manner of sale, or for any defect whatsoever; to show cause within thirty days from the day this monition is first inserted in the public papers, why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said property was sold by the Sheriff of the Parish of Orleans on the Fourteenth day of April A. D. 1868, by virtue of a decree of this Court, rendered on the 28th day of June, A. D. 1866, in the matter entitled Joseph D. Weaver vs Theophile Antoine, No ... of the Docket of this Court, at which sale the said O. Lefevre & Co became the purchasers for the price of Sixteen Thousand Five hundred and fifty dollars ($16,550) cash.

Description of the property as given in the judicial conveyance, viz:

A LOT OF GROUND with all the buildings and improvements thereon, situated in the First District of this city ... [illegible] ... in the square ... [illegible]

Witness the Honorable Guy Duplantier, Judge of said District Court, this 8th day of May A. D. 1868, and of the Independence of the United States of America the 92d.

[L. S.] WM WOLFLER, Clerk.
may10 12 21 30 je17

CONSTABLE'S SALES.

Helmina Devese vs Frank Herber.

THIRD JUSTICE OF THE PEACE—PARISH of Orleans, No 5,65?—By virtue of a writ of fieri facias, to me directed by the Hon Paul W. Collens, Third Justice of the Peace, I will proceed, on MONDAY May 18th, 1868, at 12 o'clock m., at public auction, at No 55 Bienville street, Second District of this city, the following property, seized in the above suit:

One lot of FURNITURE, from inventory.
Terms—Cash in U. S. Treasury notes.
may8 3 1 d2 CHAS. CATOIR, Acting Constable.

Merchants' Mutual Insurance Co. OF NEW ORLEANS.

THIRTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement

Premiums received during the year ending on 31st May, 1867, including unearned premiums of the previous year		
On Fire Risks	$895,910 49	
On River Risks	300,338 05	
On Marine Risks	237,231 32	
Total Premiums		$1,433,479 86
Less Premiums unearned on 31st May, 1867	$224,182	
Return Premiums	25,955 29	250,137 29
Net earned Premiums 31st May, 1867		$1,183,342 57
Losses paid during the year: On Fire Risks	$311,223 39	
On River Risks	199,719 43	
On Marine Risks	278,627 60	
	$789,570 92	
Taxes	53,680 87	
Reinsurances, expenses, profit and loss, less interest	83,302 44	926,553 92
Net profits		$256,818 84

The Company have the following assets

Real Estate	$159,617 87
Notes secured by mortgage	591,980 18
Notes secured by pledge	100,007 49
Cash on hand	74,750 32
Premiums in course of collection	95,629 88
City Bonds	40,639
Bank and Railroad Stocks	142,735
Bills Receivable	113,891 7?
Scrips of Mutual Insurance Companies	36,715
Stock of Vallette Dry Dock	15,000
" Levee Steam Press	5,000
" Gas Light Company	[illegible]
" Marine Dry Dock	2,850 00
" Merchants' Exchange	1,000 00
Lightering and Wrecking Company	1,650 00
State Bonds	1,500 00
Total	$1,406,415 43
Unclaimed interest and interest, payable in July next, on all outstanding Scrips	$95,264 12
Thirty per cent. curtailment on Scrip of 1859 payable in July	50,548 50
Unearned Premiums on 31st May, 1867	224,182 — $378,994 62
	$1,027,421 81

The above statement is a just true and correct transcript from the books of the Company.
JOHN PEMBERTON, President.
PAUL FOURCHY, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 6th day of June 1867.
PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors held on the 6th June, 1867, it was resolved to declare a scrip dividend of twenty per cent on the net earned premiums for the year ending 31st May, 1867 for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also, to pay on and after the second Monday in July next THIRTY PER CENT CURTAILMENT ON THE SCRIP ISSUE OF 1859, and six per cent. interest on all outstanding scrips of the Company.

DIRECTORS.
John Pemberton, J. Morgan Hall, David McCourd
P. Maspero, Pierre Poutz, S. Z. Reif
L. F. Generes, J. J. Fernandez, Chs. Sagory,
E. Dunessour, M. Puig.

Factors' and Traders' INSURANCE COMPANY,

39....Carondelet street....39

NEW ORLEANS.

ALL DIVIDENDS IN THIS COMPANY ARE PAYABLE IN CASH.

Amount of Premiums received in the first year (for eight months) of its business, ending 30th April, 1867—$413,636 43.

ASSETS
30th April, 1867 .... $346,813 91

The Company continues to issue Policies against Loss and Damage by fire and the perils of rivers and seas at the current rates of premium.

MICHEL MUSSON, President.
HARMON DOANE, Vice President.
ED. A. PALFREY, Secretary.

TRUSTEES:
James Hewitt, J. J. Warren,
W. A. Johnson, Wm. Bell,
J. W. Burbridge, E. ... [illegible],
Jno. L. Noble, A. H. ... [illegible],
Moses Greenwood, ... [illegible],
Alfred S. Herrington, ... [illegible],
Hugh M. ... [illegible], W. B. ... [illegible],
Moses J. Smith, Thos. M. Scott,
J. Caulfield, Joseph Block,
John Chaffe, J. B. Jennings,
L. H. Terry, B. T. Stewart,
Jas. D. Blair, H. H. Ware,
Sam'l Friedlander ang11 ...